

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance d'AJOURNEMENT du 4 juillet 2023 des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie, tenue lundi 12 juillet 2023 à 18 h 32 au 57, rue Laroche.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, conseillères, et monsieur François Boisjoly, conseiller, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Sont absents : madame Josée Castonguay, conseillère, et monsieur Martin Lavallée, conseiller.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance.

Un avis spécial d'ajournement de la séance ordinaire du 4 juillet 2023 été transmis à l'élue absente, madame Lucie Ouellet, conseillère.

2023-07-302

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que la séance d'ajournement soit ouverte à 18 h 32.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-303

PERSONNEL – PÉRIODES D'ESSAI ET NOMINATIONS

CONSIDÉRANT les différents postes affichés à l'interne et les dispositions prévues à la convention collective en regard des périodes d'essai.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De confirmer l'employé 03-2005 au poste de responsable de l'entretien de bâtiments, suite à sa période d'essai;

De confirmer l'employé 04-1301 au poste de responsable de l'aqueduc, suite à sa période d'essai;

De confirmer l'employé 07-0109 au poste de journalier spécialisé, suite à sa période d'essai.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-304

PERSONNEL – EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour combler un poste cadre de coordonnateur en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE madame Cynthia Lanthier, responsable des ressources humaines, et monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, ont mené le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise, suite à la recommandation du comité, l'embauche de madame Audréane Thibault à titre de coordonnatrice en urbanisme, et ce, selon les termes et conditions négociés.

Que le conseil municipal autorise les amendements requis à la politique cadre, soit l'ajout d'une annexe spécifique à ce poste.

Que la présente embauche soit assujettie à une période de probation de 6 mois effectivement travaillés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

FÊTE NATIONALE – DÉPÔT DU RAPPORT

En vertu du règlement numéro 96-2017, le maire dépose et fait une lecture sommaire du rapport Fête nationale, réalisé par l'agente de communication.

Le maire monsieur André Villeneuve dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant les points suivants. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur ces questions, ce dernier se retire des discussions, et s'abstient de voter sur ces questions en quittant momentanément la séance, cette situation affectant le quorum.

Le conseiller monsieur François Boisjoly dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant les points suivants. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur ces questions, ce dernier se retire des discussions, et s'abstient de voter sur ces questions en quittant momentanément la séance, cette situation affectant le quorum.

CONSIDÉRANT l'absence de quorum pour délibérer sur les points suivants :

10.7 Demande de permis PIIA – 485, rue Notre-Dame;

10.8 Appel de la décision du comité de démolition – 292 et 296, Grande Côte Ouest;

La mairesse suppléante reporte ces points à une séance ultérieure.

Le maire monsieur André Villeneuve reprend sa place à la table des délibérations.

Le conseiller monsieur François Boisjoly reprend sa place à la table des délibérations.

2023-07-305

DÉCLARATION LANAUDOISE SUR L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux, qu'ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, détériorent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques exigent des réponses locales et qu'ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques nécessitent un engagement politique et qu'ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée, qu'ils demandent une réaction forte et concertée;

CONSIDÉRANT les priorités régionales adoptées par la région de Lanaudière dans le cadre de la Stratégie visant à assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT) en lien avec l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Table des préfets s'est positionné indiquant que l'environnement devait être une priorité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de s'engager pour l'adaptation aux changements climatiques et que cette déclaration se veut un premier pas pour la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE cette déclaration sera révisée en fonction des données collectées au cours des prochaines années et des engagements pris par les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs liés à la présente déclaration visent à mentionner les éléments suivants :

- Augmenter la canopée projetée en milieu urbanisé et noyau villageois;
- Favoriser la connectivité entre les milieux naturels;
- Protéger les milieux naturels dans nos municipalités et MRC;
- Encourager la protection des espaces naturels en augmentant la densité urbaine;
- Réduire la part de l'utilisation de l'auto solo;
- Contribuer à l'électrification des transports (municipalité et citoyens);
- Améliorer l'offre et augmenter le nombre d'usagers du transport en commun;
- Améliorer l'offre de transports actifs;
- Réduire la consommation d'énergie de nos infrastructures et bâtiments municipaux;
- Réduire la consommation d'énergie fossile sur le territoire de sa municipalité;
- Produire de l'énergie de proximité;
- Réduire la consommation moyenne d'eau par citoyen;
- Réduire les apports sanitaires dans les cours d'eau;
- Renforcer le plan de sécurité civile et les schémas de couverture de risque;
- Développer une politique régionale écoresponsable;
- Réduire les émissions de G.E.S. par citoyen par municipalité;
- Favoriser et faciliter le partage des équipements municipaux ou achats regroupés;
- Encourager l'économie locale ou de proximité;
- Réglementer l'usage des insecticides, pesticides et herbicides sur le territoire.

CONSIDÉRANT QU'au cours des premières années suivant la déclaration, les éléments suivants feront l'objet d'une recherche régionale par la Table des préfets de Lanaudière visant à documenter la situation actuelle afin d'être en mesure d'évaluer la progression d'ici 2030 :

- Pourcentage de milieux naturels (local, MRC, régional);
- Canopée (local, MRC, régional);
- Émission de gaz à effet de serre (local, MRC);
- Tonnage des matières résiduelles ultimes / citoyens (local, MRC);
- Quantité d'eau consommée par citoyen (relié au réseau) (local);
- Enquête, origine, destination sur le transport collectif.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Lanoraie adhère à la Déclaration en environnement de Lanaudière (DEL-23) afin de mentionner les enjeux liés à la lutte et l'adaptation aux changements climatiques.

De transmettre copie de la présente résolution à la Table des préfets de Lanaudière.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 18 h 57.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire